



HATIM KAGHAT/BELGA

Dès le 1^{er} janvier, 90 000 véhicules diesel ne pourront plus circuler dans Bruxelles

Ce 1^{er} janvier, la zone de basses émissions de la région Bruxelles-Capitale, ou LEZ (low emission zone), entre dans une nouvelle phase. Dès le 1^{er} janvier 2022, les véhicules diesel de la norme Euro 4 seront interdits dans Bruxelles. Cela concerne un nombre assez considérable de véhicules. Ainsi, selon le cabinet d'Alain Maron (Écolo), ministre bruxellois de la Santé, 35 000 véhicules diesel Euro 4 immatriculés en région Bruxelles-Capitale ont été signalés au moins une fois dans la LEZ, sur base des données de la mi-2021. En effet, un réseau de 191 caméras permet de scanner la plaque d'immatriculation des véhicules qui circulent dans la capitale. Ces 35 000 véhicules ne pourront donc plus circuler en 2022. Il s'agit de véhicules ayant plus d'une dizaine d'années (avant 2011).

À ces chiffres, il faut ajouter les navetteurs et autres visiteurs occasionnels. Au total, ce sont 90 000 véhicules diesel Euro 4 immatriculés dans toute la Belgique qui ont été flashés au moins une fois dans la LEZ. Cela comprend les Bruxellois mais aussi les Flamands et Wallons qui ont utilisé leurs véhicules pour se rendre à Bruxelles et ne pourront plus le faire à l'avenir. Sans compter les véhicules dont les propriétaires ne se sont pas rendus dans la capitale, mais qui gardaient la possibilité de le faire. "Les données datent de mi-2021. Entre-temps, de nombreuses personnes se sont déjà conformées à l'interdiction. Il ne s'agit donc pas du nombre de personnes qui recevront une amende, surtout qu'il y a une période transitoire d'information", précise le cabinet Maron.

Ainsi, en cas de non-respect des critères d'accès, le contrevenant s'expose à une amende de 350€. Une période de to-

lérance de trois mois sera toutefois prévue. Les amendes envoyées pour les nouveaux véhicules concernés par l'interdiction ne seront envoyées qu'à partir d'avril 2022. Durant cette période de transition, seuls des avertissements seront envoyés aux contrevenants.

Prochaine étape: 2025

La prochaine vague d'interdictions est planifiée pour le 1^{er} janvier 2025 avec celles des diesels Euro 5 et des véhicules essence ou hybrides Euro 2. Il ne s'agit que d'étapes vers l'interdiction complète des véhicules thermiques en 2035 en région bruxelloise.

Une zone de basses émissions a également été mise en place à Anvers, à l'intérieur du ring, mais aussi à Gand. Un projet est en cours à Malines, avec la ville voisine de Willebroek. En Wallonie, le gouvernement a adopté un projet de décret sur les zones basses émissions (ZBE) pour interdire progressivement les véhicules les plus polluants dès 2023 sur l'ensemble de la région. Les communes gardent la possibilité d'anticiper et d'aller plus loin. Elles ne se bousculent pas au portillon. Namur et Eupen avaient été sélectionnées comme villes tests. "Mais la zone de basses émissions a été abandonnée car le dispositif n'était pas clair", nous indique Maxime Prévot, bourgmestre de Namur.

Eupen n'embrayera pas non plus. Charleroi, qui avait manifesté son intérêt pour le projet, a également reculé, la mesure pénalisant avant tout les petits budgets. Seule Liège semble encore ambitionner de faire aboutir sa ZBE.

AdM

EN BREF

Climat

Des scientifiques belges vont mesurer la masse de la calotte Antarctique

Des scientifiques de l'ULB, de l'UCLouvain et de TU Delft vont partir mesurer la masse de la calotte Antarctique dans le cadre de la dernière des quatre missions du projet Mass2Ant, qui aura lieu du 7 décembre 2021 au 13 janvier 2022.

Celui-ci vise à comprendre et à prédire la variabilité du bilan de masse de surface en Antarctique de l'Est. Cette mission coordonnée aura pour objectif de vérifier, sur le terrain, si les prédictions des modèles climatiques sont exactes. Et, le cas échéant, de rectifier les données afin de poursuivre les recherches sur base de prédictions plus précises. (Belga)

Santé

Traitement anversois contre la "maladie du soda"

Une équipe de recherche de l'Université d'Anvers a développé un potentiel traitement contre l'hépatite non alcoolique, qui entre en phase finale des essais cliniques. Le médicament serait le premier à traiter cette maladie grave. Environ 2,5% de la population mondiale souffre d'une hépatite "Nash", une stéatose hépatique non alcoolique dite "maladie du soda". Dans ce cas, le foie s'enflamme en raison de sa surcharge de graisse. (Belga)

Espace

La Nasa lance Dart ce mercredi

Le 24 novembre vers 7 h 20, heure belge, la sonde Dart de la Nasa décollera de la base Vandenberg en Californie (États-Unis) dans le cadre d'une mission de défense planétaire contre les astéroïdes. Objectif: percuter un astéroïde pour le dévier de sa trajectoire. Les données de ce test serviront entre autres à préparer la future mission Hera de l'Esa, à laquelle l'Observatoire royal de Belgique participera avec son gravimètre Grass.